



FICHE TECHNIQUE

Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et des réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

La description des projets

Les projets présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visent la création de quatre aires protégées dans la région de la Côte-Nord. Trois de ces aires se situent dans la province naturelle des Laurentides centrales, soit la réserve aquatique de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité des lacs Pasteur et Gensart. La réserve de biodiversité du lac Bright Sand se situe, quant à elle, dans la province naturelle de la Basse-Côte-Nord.

Projet de réserve aquatique de la rivière Moisie

Selon le document soumis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est d'une superficie de 3898 km² et consiste en un corridor d'une largeur de 6 à 30 km qui englobe le lit majeur de la rivière Moisie. Ce corridor s'étend du km 30 de la rivière Moisie, au nord-est de Sept-Îles, jusqu'aux lacs de la Bouteille et Le Gentilhomme, non loin de Fermont. En octroyant un statut permanent de protection à ce territoire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs entend contribuer à la protection du saumon atlantique ainsi qu'à la protection de l'un de ses lieux importants de reproduction : la rivière Moisie. De plus, cette réserve aquatique projetée héberge le caribou forestier et l'aigle royal, deux espèces désignées vulnérables par le gouvernement du Québec en mars 2005.

Projet de réserve de biodiversité du lac Pasteur

La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur, pour sa part, est située à environ 15 km au nord de Port-Cartier et à l'intérieur de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles. Initialement, cette réserve de biodiversité avait une superficie de 311 km², mais le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs projette d'agrandir cette réserve d'un autre 224 km² afin de protéger un secteur d'intérêt pour le caribou forestier de même que d'anciennes forêts.

Projets des réserves de biodiversité des lacs Gensart et Bright Sand

La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart, quant à elle, est située à 40 km à l'est de Fermont et couvre une superficie de 474 km². Pour ce qui est de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand, elle occupe une superficie de 278 km² et se situe à 130 km au sud-est de Fermont. Ces deux réserves permettent de protéger des parties du territoire du caribou forestier ainsi que des écosystèmes représentatifs de leur province naturelle respective.

Ces quatre territoires ont actuellement un statut de protection provisoire, à titre de réserves aquatique et de biodiversité projetées. En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant d'un tel statut sont l'exploitation forestière, minière et hydraulique. Les nouveaux statuts de conservation que sont les réserves aquatiques et de biodiversité peuvent permettre la réalisation des activités non

industrielles (chasse, pêche, piégeage, randonnée, activités traditionnelles autochtones) si elles n'ont pas d'impacts significatifs sur la biodiversité.

Enfin, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs souhaite créer deux conseils de conservation et de mise en valeur afin que les acteurs locaux et régionaux interviennent directement dans la planification, l'aménagement et la gestion de ces quatre aires protégées. L'un de ces conseils serait responsable de la réserve de biodiversité du lac Gensart et de la partie amont de la réserve aquatique de la rivière Moisie et l'autre de la partie aval de la réserve aquatique ainsi que des réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur et Bright Sand.

– 30 –

SOURCE : Louise Bourdages
Conseillère en communication
(418) 643-7447, poste 532
Sans frais : 1 800 463-4732, poste 532